

Commune de  
**ST SATURNIN DU LIMET**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la mairie le :

**Le jeudi 27 février 2025**

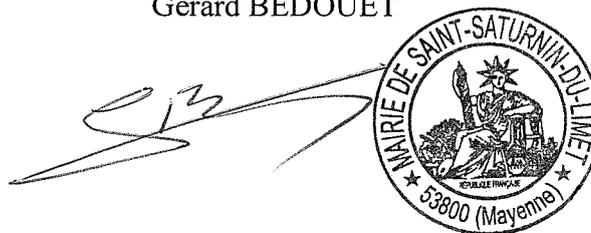
**à 20 heures 30**

**Ordre du jour**

- Comptes de gestion 2024
- Comptes administratif 2024
- Subventions 2025
- Révision des statuts Territoire d'énergie Mayenne
- Chantier argent de poche
- Repas des Aînés
- Journée Citoyenne
- Devis
- Divers

St Saturnin du Limet, le 19 février 2025

Le Maire,  
Gérard BEDOUËT



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que :

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.